



**Bulletin d'informations du  
cercle scolaire de**



**Romont  
Billens-Hennens  
et Mézières-Berlens**

**Année scolaire 2021-2022**



**A conserver durant toute l'année**

# Sommaire

---

3	Adresses utiles
4	Mot de l'ancien directeur
5	Mot du nouveau directeur
6	Présentation de la commission de gestion du cercle scolaire
7-8	Horaires des classes
9-10	Horaires des bus
11	Liste des titulaires de classe
12	Conseils de sécurité routière
13	Enseignement religieux, devoirs accompagnés
14-15	Accueils extrascolaires
15	Pedibus
16	Cours de langue et de culture d'origine (LCO), compensation des désavantages, activités particulières
17-20	Règlement d'établissement
21	Service dentaire, cours de prévention.
22	Absences et congés
23	Rappels, SLPP-GV
24	Calendrier scolaire 2021-2022

# Adresses utiles

---



## Bâtiments scolaires

---

### Romont

#### Ecole de la Condémine

Rue Aliénor 12 026 652 11 98

---

#### Halle de gymnastique

Promenade des Avoines 4 026 652 28 98

---

#### Concierges

Afonso Ramos Antonio Joaquim et Catarina 026 652 27 70

---

### Mézières

**Ecole de Mézières (laisser sonner longtemps)** 026 652 55 30

---

#### Directeur

Rue de l'Eglise 104  
M. Miguel de Morais  
Mail : dir.ep.romont@eduf.fr.ch 026 652 41 40

---

#### Adjointe de direction

Rue de l'Eglise 104  
Mme Tamara Angéloz  
Mail : adj.ep.romont@eduf.fr.ch 026 652 41 40

---

#### Secrétariat

Rue de l'Eglise 104  
Mme Nicole Berset  
Mail : nicole.beret@eduf.fr.ch 026 652 41 39

---

#### Heures d'ouverture :

Mardi – mercredi – jeudi 08h00 – 11h30

---

#### Site internet

<https://romont.friweb.ch>

---

### Inspection des écoles enfantines et primaires

Inspecteur scolaire Lang Sylvain 026 305 73 84

---

Inspecteur  
enseignement spécialisé Maradan Christophe 026 305 73 85

---

### Service de logopédie, psychologie et psychomotricité (Glâne-Veveyse)

<https://www.sas-gv.ch/> 026 652 30 60

---

# Mot de l'ancien directeur

---

*« Tout ce qui est début a une fin,  
mais chaque fin est le début d'un  
nouveau. »*

*Serge Zeller*

Chers parents,  
Chers élèves,

Après 7 ans passées à la tête des écoles primaires de Romont-Billens et Mézières, j'ai décidé de démissionner de ma fonction de directeur et de prendre ma retraite, laissant la place à des forces plus jeunes.

Je voudrais simplement, par ce petit mot, vous adresser un tout grand merci pour la confiance que vous m'avez témoignée et pour les excellents contacts que nous avons entretenus.

Je n'oublierai ni les sourires des élèves, ni les bonjours échangés lors de nos rencontres.

Je remercie également le corps enseignant pour son travail et pour toute l'aide qu'il m'a apportée dans mes multiples tâches ainsi que les autorités scolaires des trois communes pour l'excellente collaboration que nous avons eue durant ces quelques années.

Je souhaite la bienvenue à mon successeur, M. Miguel de Morais. Je peux vous assurer que les rênes de votre cercle scolaire sont entre de bonnes mains et je lui souhaite autant de plaisir que j'en ai eu à diriger votre établissement.

Je vous souhaite à toutes et tous une très bonne rentrée scolaire et je vous adresse un grand « Au revoir ! »

Bernard Corpataux

Ancien directeur

# Mot du nouveau directeur

---

*« La sagesse, c'est d'avoir des rêves suffisamment grands pour ne pas les perdre de vue lorsqu'on les poursuit. »  
Oscar Wilde*

Chers parents,

C'est avec un réel enthousiasme que je reprendrai la conduite du cercle scolaire Romont-Billens-Mézières à la rentrée scolaire 2021-2022 suite au départ à la retraite de l'actuel directeur. D'ores et déjà reconnaissant de la confiance accordée par les autorités lors de mon engagement, je suis convaincu que notre collaboration sera fructueuse et qu'elle s'inscrira dans l'intérêt supérieur des élèves qui nous sont confiés. J'aurai à cœur de soutenir les principes portés par M. Bernard Corpataux tout en proposant mon expérience et les compétences acquises durant de nombreuses années au service des écoles neuchâteloises.

L'équipe de direction s'engage, entre autres, à valoriser les points forts de notre cercle avec l'aide précieuse des collaborateurs qui le composent. Avec le corps enseignant, nous relèverons les défis réjouissants qui s'annoncent afin de proposer les conditions optimales pour chaque élève.

Afin d'assurer un environnement propice aux apprentissages scolaires et au développement de chaque enfant, nous veillerons également à maintenir une communication harmonieuse entre la maison et l'école. Ce cadre permet de dissiper les inquiétudes éventuelles et d'offrir aux élèves les outils nécessaires à leur progression pour leur permettre de s'inscrire durablement dans un projet scolaire et personnel. Je vous remercie par avance de votre engagement en soutenant l'action des enseignants et en portant avec nous les valeurs de ce cercle scolaire.

Impatient de faire votre connaissance et de rencontrer vos enfants, je vous souhaite à tous une belle rentrée scolaire.

Le directeur du cercle scolaire

Miguel de Morais

# Présentation de la Commission de Gestion du cercle scolaire

---

Cette nouvelle année scolaire verra certains changements quant à l'organisation du cercle scolaire de Romont-Billens-Mézières.

Par convention du 15 janvier 2018, les Communes de Romont, Billens et Mézières ont institué une commission de gestion de ce cercle. Cette commission est formée des trois représentants de la Commune de Romont, d'un représentant de la Commune de Billens et d'un représentant de la Commune de Mézières. Le directeur des écoles primaires et le chef de service responsable des écoles de Romont en font également partie avec voix consultative et droit de proposition.

L'administrateur des finances participe aux séances à chaque fois que la commission juge sa présence nécessaire.

Elle a déjà été très active en vue de la mise en place de ce nouveau cercle scolaire et s'occupe principalement des aspects financiers, des bâtiments et des transports qui ont lieu durant le temps scolaire.

A l'avenir, elle gérera le cercle scolaire nouvellement formé en collaboration avec le directeur des écoles primaires.

Composition :

Présidente : Mme Muriel Jaquier-Eltschinger : Commune de Romont

Vice-président : M. Paul Majcherczyk : Commune de Mézières-Berlens

Vice-président : M. Benoît Helle : Commune de Billens-Hennens

Membre : M. Emmanuel Bussard : Commune de Romont

Membre : Mme Stéphanie Losey : Commune de Romont

Directeur des écoles primaires : M. Miguel de Morais

Chef de service des écoles de Romont : M. Pierre Décrind

Administrateur des finances de Romont : M. Frédéric Rossier



# Romont : horaires

## Classes 3H-8H

<b>Matin : 08h15 - 11h50</b>
<b>Après-midi : 13h45 - 15h25</b>
Alternance 3H : mardi matin et jeudi matin (4u) Alternance 4H : mardi après-midi et jeudi après-midi (2u) En 4H, on garde en principe les mêmes jours d'alternance qu'en 3H

## Classes 1H-2H

### 1H

<b>Lundi</b>	<b>Mardi</b>	<b>Mercredi</b>	<b>Jeudi</b>	<b>Vendredi</b>
08h15-11h50	Congé	08h15-11h50	Congé	08h15-11h50
Congé	Congé	Congé	13h45-15h25	Congé

### 2H

<b>Lundi</b>	<b>Mardi</b>	<b>Mercredi</b>	<b>Jeudi</b>	<b>Vendredi</b>
08h15-11h50	08h15-11h50	Congé	08h15-11h50	08h15-11h50
13h45-15h25	13h45-15h25	Congé	Congé	13h45-15h25

## Horaires des récréations

### Condémine

<b>1H-2H-3H-4H</b>	<b>09h55-10h10</b>
--------------------	--------------------

### Ville

<b>1H-2H</b>	<b>10h25-10h40</b>
<b>5H-6H</b>	<b>09h55-10h10</b>
<b>7H-8H</b>	<b>10h10-10h25</b>

## Mézières : horaires

### Classes 3H-4H-6H-8H



<b>Matin : 08h15 - 11h50</b>
<b>Après-midi : 13h45 - 15h25</b>
Alternance 3H : jeudi matin (4u) Alternance 4H : mardi après-midi ou jeudi après-midi (2u)

## Horaires des récréations

<b>3H-4H-6H-8H</b>	<b>09h55-10h10</b>
--------------------	--------------------



### Bus de « La Maula »

Romont FR, La Maula bas	07:53				Romont FR, La Maula bas	13:23
Romont FR, La Maula haut	07:58				Romont FR, La Maula haut	13:28
Romont FR, Bicubic	08:03				Romont FR, Bicubic	13:33
<b>Romont FR, Arruffens</b>	<b>08:04</b>				<b>Romont FR, Arruffens</b>	<b>13:34</b>
<b>Romont FR, Pierre de Savoie</b>	<b>08:05</b>				<b>Romont FR, Pierre de Savoie</b>	<b>13:35</b>
<b>Romont FR, école ville</b>	<b>08:10</b>				<b>Romont FR, école ville</b>	<b>13:40</b>
<b>Romont FR, école ville</b>	<b>11:57</b>	<b>Course pour les CO uniquement</b>			<b>Romont FR, école ville</b>	<b>15:35</b>
Romont FR, Bicubic	12:02	<b>Romont FR, Arruffens</b>	<b>11:49</b>		Romont FR, Bicubic	15:40
<b>Romont FR, Arruffens</b>	<b>12:03</b>	Romont FR, La Maula bas	11:56		<b>Romont FR, Arruffens</b>	<b>15:41</b>
<b>Romont FR, Pierre de Savoie</b>	<b>12:05</b>	Romont FR, La Maula haut	11:59		<b>Romont FR, Pierre de Savoie</b>	<b>15:43</b>
Romont FR, La Maula bas	12:10				Romont FR, La Maula bas	15:48
Romont FR, La Maula haut	12:13				Romont FR, La Maula haut	15:51

### Bus de Berlens

<b>Berlens, école</b>	<b>07:54</b>		<b>Berlens, école</b>	<b>13:24</b>		<b>Course pour les CO uniquement</b>	
Romont, Les Glânes	07:56		Romont, Les Glânes	13:26		<b>Berlens, école</b>	<b>13:24</b>
Les Chavannes-sous-Romont	07:58		Les Chavannes-sous-Romont	13:28		Romont, Les Glânes	13:26
Romont, centre de renfort	07:58		Romont, centre de renfort	13:28		Romont, centre de renfort	13:28
<b>Romont FR, CO de la Glâne</b>	<b>08:00</b>		<b>Romont FR, CO de la Glâne</b>	<b>13:31</b>		<b>Romont FR, CO de la Glâne</b>	<b>13:31</b>
<b>Romont FR, école ville</b>	<b>08:04</b>		<b>Romont FR, école ville</b>	<b>13:34</b>			
Romont FR, poste	08:05		Romont FR, poste	13:35			
Romont FR, Grand Rue	08:06		Romont FR, Grand Rue	13:36			
Romont FR, Belle-Croix	08:07		Romont FR, Belle-Croix	13:37			
<b>Romont FR, Pierre de Savoie</b>	<b>08.10</b>		<b>Romont FR, Pierre de Savoie</b>	<b>13:40</b>			
<b>Romont FR, Arruffens</b>	<b>11:52</b>		<b>Romont FR, Pierre de Savoie</b>	<b>15:35</b>			
<b>Romont FR, Pierre de Savoie</b>	<b>11:57</b>		<b>Romont FR, école ville</b>	<b>15:40</b>			
<b>Romont FR, école ville</b>	<b>12:02</b>		Romont FR, poste	15:41			
Romont FR, poste	12:03		Romont FR, Grand Rue	15:42			
Romont FR, Grand Rue	12:04		Romont FR, Belle-Croix	15:44			
Romont FR, Belle-Croix	12:05		Romont FR, CO de la Glâne	15:45		<b>Course pour les CO uniquement</b>	
Romont FR, CO de la Glâne	12:06		Romont, centre de renfort	15:48		<b>Romont FR, CO de la Glâne</b>	<b>16:20</b>
Romont, centre de renfort	12:08		Les Chavannes-sous-Romont	15:48		Romont, centre de renfort	16:22
Les Chavannes-sous-Romont	12:09		Romont FR, En Praz Blanc	15:50		Les Chavannes-sous-Romont	16:22
Romont FR, En Praz Blanc	12:10		Romont, Les Glânes	15:51		Romont FR, En Praz Blanc	16:24
Romont, Les Glânes	12:12		<b>Berlens, école</b>	<b>15:56</b>		Romont, Les Glânes	16:25
<b>Berlens, école</b>	<b>12:14</b>					<b>Berlens, école</b>	<b>16:27</b>

Mercredi, uniquement

## Bus 478 Hennens – Billens – Romont (PRIMAIRES UNIQUEMENT)

		Hennens, village	13:21*
		Billens, La Bioleyre	13:23*
Hennens, village	07:56	Billens, village	13:25*
Billens, La Bioleyre	07:58	Billens, hôpital	13:26*
Billens, village	08:00	Romont FR, gare	13:30*
Billens, hôpital	08:01	Romont FR, Arruffens	13:34*
Romont FR, Pierre de Savoie	08:05	Romont FR, Pierre de Savoie	13:35*
Romont FR, école ville	08:09	Romont FR, école ville	13:39*
Romont FR, Pierre de Savoie	11:56	Course spéciale	
Romont FR, école ville	12:00	Romont FR, école ville	15:34
Romont FR, gare	12:04	Romont FR, Pierre de Savoie	15:38
Billens, hôpital	12:06	Billens, hôpital	15:43
Billens, village	12:07	Billens, village	15:44
Billens, La Bioleyre	12:08	Billens, La Bioleyre	15:45
Hennens, village	12:10	Hennens, village	15:47

\*Remarque: la course de 13h21 partant depuis Hennens est dédoublée (c'est-à-dire exploitée avec deux véhicules) car les primaires sont mélangés avec les CO (environ 88 élèves au total).

## Minibus TPF 42 places : Berlens-Mézières-Romont

Lundi			Mardi			Mercredi		
Arrêt	Horaire	Remarques	Arrêt	Horaire	Remarques	Arrêt	Horaire	Remarques
Berlens école	07:55	Prise 23 élèves	Berlens école	07:55	Prise 23 élèves	Berlens école	07:55	Prise 23 élèves
Mézières parking (arrivée)	08:01	Dépose 10	Mézières parking (arrivée)	08:01	Dépose 10	Mézières parking (arrivée)	08:01	Dépose 10
Mézières parking (départ)	08:03	Prise 26	Mézières parking (départ)	08:03	Prise 26	Mézières parking (départ)	08:03	Prise 26
Romont école ville	08:10	Dépose 39	Romont école ville	08:10	Dépose 39	Romont école ville	08:10	Dépose 39
Romont école ville	11:56	Prise 39	Romont école ville	11:56	Prise 39	Romont école ville	11:56	Prise 39
Mézières parking (arrivée)	12:03	Dépose 26	Mézières parking (arrivée)	12:03	Dépose 26	Mézières parking (arrivée)	12:03	Dépose 26
Mézières parking (départ)	12:05	Prise 10	Mézières parking (départ)	12:05	Prise 10	Mézières parking (départ)	12:05	Prise 10
Berlens école	12:11	Dépose 23	Berlens école	12:11	Dépose 23	Berlens école	12:11	Dépose 23
Berlens école	13:25	Prise 23 élèves	Berlens école	13:25	Prise 23 élèves			
Mézières parking (arrivée)	13:31	Dépose 10	Mézières parking (arrivée)	13:31	Dépose 10			
Mézières parking (départ)	13:33	Prise 26	Mézières parking (départ)	13:33	Prise 26			
Romont école ville	13:40	Dépose 39	Romont école ville	13:40	Dépose 39			
Romont école ville	15:31	Prise 39	Romont école ville	15:31	Prise 39			
Mézières parking (arrivée)	15:38	Dépose 26	Mézières parking (arrivée)	15:38	Dépose 26			
Mézières parking (départ)	15:40	Prise 10	Mézières parking (départ)	15:40	Prise 10			
Berlens école	15:46	Dépose 23	Berlens école	15:46	Dépose 23			

Jeudi			Vendredi		
Arrêt	Horaire	Remarques	Arrêt	Horaire	Remarques
Berlens école	07:55	Prise 23 élèves	Berlens école	07:55	Prise 23 élèves
Mézières parking (arrivée)	08:01	Dépose 10	Mézières parking (arrivée)	08:01	Dépose 10
Mézières parking (départ)	08:03	Prise 26	Mézières parking (départ)	08:03	Prise 26
Romont école ville	08:10	Dépose 39	Romont école ville	08:10	Dépose 39
Romont école ville	11:56	Prise 39	Romont école ville	11:56	Prise 39
Mézières parking (arrivée)	12:03	Dépose 26	Mézières parking (arrivée)	12:03	Dépose 26
Mézières parking (départ)	12:05	Prise 10	Mézières parking (départ)	12:05	Prise 10
Berlens école	12:11	Dépose 23	Berlens école	12:11	Dépose 23
Berlens école	13:25	Prise 23 élèves	Berlens école	13:25	Prise 23 élèves
Mézières parking (arrivée)	13:31	Dépose 10	Mézières parking (arrivée)	13:31	Dépose 10
Mézières parking (départ)	13:33	Prise 26	Mézières parking (départ)	13:33	Prise 26
Romont école ville	13:40	Dépose 39	Romont école ville	13:40	Dépose 39
Romont école ville	15:31	Prise 39	Romont école ville	15:31	Prise 39
Mézières parking (arrivée)	15:38	Dépose 26	Mézières parking (arrivée)	15:38	Dépose 26
Mézières parking (départ)	15:40	Prise 10	Mézières parking (départ)	15:40	Prise 10
Berlens école	15:46	Dépose 23	Berlens école	15:46	Dépose 23

## ***Titulaires de classe pour l'année scolaire 2021-2022***

1H-2HA	Céline Morel	Nadine Monney
1H-2HB	Brigitte Bugnon	Marjorie Deschenaux
1H-2HC	Sandrine Defferrard	
1H-2HD	Vesna Petrovic	
1H-2HE	Deepa Chaluthara	
1H-2HF	Laurie Gnehm	
1H-2HG	Léonie Laemmler	Sarah Ostinelli
1H-2HH	Nathalie Iannone	Pauline Bussard
3HA	Joanna Dougoud	Patrick Sapin
3HB	Madeleine Morand	Martine Dousse
3HC	Sabrina Sapin	Patrick Sapin
3HM	Mégane Beney	
4HA	Natacha Telbois	Patrick Sapin
4HB	Gaëlle Ecoffey	
4HC	Jelena Mrdovic	
4HM	Elissa Fuentes	
5HA	Donna Monney	Joëlle Genoud
5HB	Amélie Bossel	
5HC	Charleen Maternini	
6HA	Vinko Pavlovic	Alex Trian
6HB	Anne-Claire Roubaty	Valentine Waeber
6HC	Céline Mayor	Valentine Waeber
6HM	Jessaline Aeby	
7HA	Marilyne Ménétrey	Célia Corminboeuf-Thut
7HB	Sarah Allmanns	Alex Trian
7HC	Coralie Bapst	
7HD	Ivana Rappo	
8HA	Tom Ehrler	
8HB	Mélanie Girard	
8HC	Yvan Haussener	
8HD	Solène Mondoux	
8HM	Céline Dénervaud	
SOA	Valérie Maillard	Améline Torche

# NOS CONSEILS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE SUR LE CHEMIN DE L'ÉCOLE

*En tant que parents, montrez l'exemple !*

*Ainsi votre enfant adoptera un comportement correct dans la circulation.*

---

## A pied, c'est mieux

Il vivra ses propres expériences.



- Choisissez le chemin le plus sûr et parcourez-le plusieurs fois ensemble ;
- Attirez son attention sur les dangers possibles ;
- Faites-le partir suffisamment tôt : se dépêcher augmente les risques d'accident ;
- Avant de traverser : S'ARRÊTER, REGARDER, ÉCOUTER

## A vélo

Ce n'est qu'en 6H que les bases leur sont enseignées. Plus jeunes, ils ne sont pas capables d'anticiper, de réagir correctement dans toutes les situations.

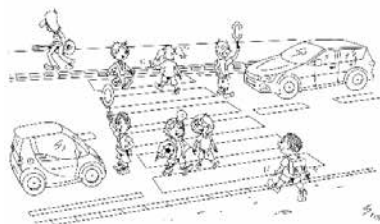
- Seul un vélo correctement équipé est admis ;
- Le port du casque est fortement recommandé ;
- Sur un trottoir, dès 12 ans, le cycliste pousse son vélo.



## En voiture

Les parents taxis augmentent les dangers aux alentours des écoles.

Si un trajet est nécessaire :

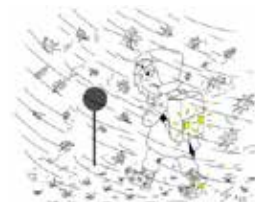


- Assurez-vous que tout le monde est bien installé : ceinture, rehausseur, appui-tête, ... ;
- Utilisez les places de stationnement prévues ;
- Arrêtez-vous complètement au passage pour piétons ;
- Respectez les signes des patrouilleurs scolaires.

## Etre vu

Afin que le conducteur puisse réagir, soyez visibles !

- De jour comme de nuit, portez des vêtements clairs et/ou réfléchissants.



**AIDEZ-NOUS À PROTÉGER VOS ENFANTS !**



POLICE CANTONALE FRIBOURG  
Section analyse, prévention, éducation routière  
☎ +41 26 305 20 30  
🌐 [www.policefr.ch](http://www.policefr.ch)

Etat : mai 2021

# Culture religieuse et catéchisme (confessionnel)

---

L'ouverture à la culture religieuse générale et à la spiritualité chrétienne fait partie de la grille horaire d'une classe primaire : elle occupe 2 unités de 50 minutes par semaine :

- Les cours d'éthique et de cultures religieuses font partie du programme obligatoire et sont dispensés par l'enseignante ou l'enseignant.
- L'ENSEIGNEMENT RELIGIEUX, qui fait l'objet de la seconde unité, est donnée par une ou un catéchiste (pour les catholiques) ou par un ou une catéchète (pour les protestants)

Les enfants d'autres confessions ou religions peuvent évidemment participer au cours de catéchisme, sur demande des parents.

Les parents qui désirent retirer leur enfant de cours d'enseignement religieux confessionnel sont priés de demander à l'enseignant un formulaire qu'ils retourneront au maître de classe. Les élèves dispensés sont sous la responsabilité de l'école.

L'enfant dispensé doit être à l'école lors de ces cours. Il est sous la responsabilité de son enseignant.

Par ailleurs, les enfants qui ne participent pas à la retraite de Première Communion ne peuvent pas être mis en congé. Ils sont en classe avec l'enseignant.

L'Eglise réformée organise ses propres cours durant les heures de catéchisme.

## Devoirs accompagnés

---

Chers parents,

Vous aimeriez que votre enfant fasse ses devoirs le mieux possible, mais vous ne pouvez pas l'aider. Je vous conseille de l'inscrire aux devoirs accompagnés, selon les conditions suivantes :

- Votre enfant est inscrit (si possible) pour l'année scolaire 2021/2022.
- L'élève peut si besoin, commencer les devoirs à tout moment durant l'année scolaire.
- Les devoirs ont lieu le lundi, le mardi et le jeudi dans des classes de l'école primaire (en ville ou à la Condémine) de 15h30 à 17h00 au plus tard.
- Les règles de vie et de discipline sont identiques à celles mises en place dans l'école.
- Le coût est de Fr 50.— par mois. Il est calculé sur l'année et il ne change pas les mois où il y a des vacances.
- Pour les élèves dont la famille est encadrée par l'ORS, la facture des devoirs est payée par cette organisation.

**Cette année, les devoirs accompagnés commenceront le lundi 6 septembre 2021.**

Marie-Hélène Pasche

# Accueil extrascolaire de Romont



Depuis le 1er janvier 2015, la Commune de Romont a mis en place un accueil extrascolaire.

Les locaux, d'une surface de 150 m<sup>2</sup>, se situent dans le nouveau bâtiment des Ateliers de la Glâne, à la route de l'Industrie 3.

Cette structure permet d'accueillir jusqu'à 36 enfants, le matin, le midi et l'après-midi, dès 06h45 et jusqu'à 18h30.

L'effectif d'accompagnement se compose d'une personne responsable à 100% ainsi que de quatre auxiliaires travaillant à 50 % chacune.

Dans le but d'assurer un accueil et un accompagnement de qualité, un concept socio-éducatif a été établi.

L'accueil extrascolaire propose aux enfants différentes activités créatrices, ludiques et sportives durant les heures d'ouverture.

Pour plus de renseignements : [www.romont.ch](http://www.romont.ch)

Pour nous contacter : tél. 026 651 99 19 et [AES@romont.ch](mailto:AES@romont.ch)

Domingo Kalukemba

Responsable AES

# Accueil extrascolaire de Mézières

L'accueil extra-scolaire (AES) de Mézières a ouvert ses portes le 27 août 2015.

Il a été créé pour les enfants fréquentant les écoles enfantines et primaires du cercle scolaire de Mézières, afin de les accueillir avant l'école, à midi, après l'école et pendant les alternances. Il est ouvert tous les jours de 6h30 à 18h30 durant les périodes scolaires. En effet, ce dernier est fermé pendant les vacances scolaires. 12 places sont autorisées le matin, 21 places à midi et 12 places l'après-midi.

Une équipe, constituée, d'une responsable et de deux auxiliaires, prend en charge les enfants en ayant pour but de favoriser un accueil de qualité, tenant compte des individualités de chacun dans le respect et la bienveillance.

Les enfants sont accueillis dans une salle de classe de l'école toute aménagée pour pouvoir prendre des repas, faire les devoirs, jouer, rire, bricoler, expérimenter, découvrir.

Pour plus de renseignements : [www.mézières-fr.ch](http://www.mézières-fr.ch)

Pour nous contacter : tél. 026 652 33 93

Nathalie Gilliéron

Responsable AES

# Accueil extrascolaire de Billens-Hennens

L'accueil extrascolaire (AES) de Billens-Hennens a ouvert ses portes le 29 août 2019.

La structure communale d'accueil extrascolaire est destinée aux enfants de 1H à 8H domiciliés légalement dans la commune de Billens-Hennens, afin de les accueillir avant l'école, à midi, après l'école et pendant les alternances. Il est ouvert tous les jours de 6H30 à 18H30 durant les périodes scolaires. Ce dernier est fermé pendant les vacances scolaires. 12 places sont autorisées le matin, 21 places à midi et 12 places l'après-midi.

Une équipe, constituée d'une responsable et de deux auxiliaires, prend en charge les enfants en ayant pour but de favoriser un accueil de qualité, tenant compte des individualités de chacun dans le respect et la bienveillance.

Les enfants sont accueillis dans une salle de classe de l'école aménagée pour pouvoir jouer, rire, bricoler, expérimenter, découvrir et faire les devoirs.

Pour plus de renseignements : [www.billens-hennens.ch](http://www.billens-hennens.ch)

Pour nous contacter : tél. 026 652 15 00

Nathalie Gilliéron  
Responsable AES



Pour une mobilité  
d'avenir: **ate**

**Cercle scolaire Romont, Billens-Hennens et Mézières-Berlens**

Lignes Pedibus actuelles:

Ecole de la Ville > < Ch. de la Côte  
Ecole de la Condémine > < En Bouley

**De nouvelles lignes peuvent être créées à tout moment depuis n'importe quel quartier.**

## Informations:

**Coordination Pedibus Fribourg/ATE**  
**076 430 05 58, [fribourg@pedibus.ch](mailto:fribourg@pedibus.ch)**

**[www.pedibus.ch](http://www.pedibus.ch)**

**Conseil des parents, cercle scolaire:**  
**Jean Revertera, 078 662 29 02**

## Et si on allait à l'école à Pedibus ?

Se rendre à l'école à pied est **une habitude saine**, économique, conviviale et pratique lorsqu'elle peut se partager entre habitants d'un même quartier.

Le Pedibus contribue à assurer **une meilleure sécurité** des plus jeunes enfants sur le chemin de l'école et à renforcer leur autonomie. Il peut prendre en charge tous ou une partie des trajets hebdomadaires de et vers l'école ou l'arrêt du bus scolaire.

**Entre voisins, les parents s'organisent** et définissent l'itinéraire et les horaires en fonction des besoins. Ils accompagnent les enfants à tour de rôle selon leurs disponibilités; des grand-parents ou aînés du quartier peuvent aussi prendre le relais. Le Pedibus contribue également à créer des liens dans les quartiers et favorise ainsi l'entraide.

## Intéressé-e-s à rejoindre une ligne existante ou à créer une ligne dans votre quartier?

La Coordination Pedibus Fribourg/ATE, en collaboration avec le Conseil des parents, vous informe et vous soutient.

Si vous vous organisez déjà avec vos voisins, annoncez-vous! Vous pourrez profiter gratuitement d'une assurance et de matériel de sécurité. Vous contribuerez ainsi également à la sensibilisation pour les déplacements à pied à l'école et la mobilité douce!



La Coordination Pedibus Fribourg/ATE est soutenue par la Direction de la Santé et des Affaires Sociales, le Service de la Santé Publique, Promotion Santé Suisse, les TPF, l'Agglomération de Fribourg et la Ville de Fribourg. Elle fait partie de la Coordination romande du Pedibus/ATE.

# Cours de langue et de culture d'origine (LCO)

---

Les cours de langue et de culture d'origine (LCO) sont des cours de langue destinés aux enfants dont la langue première (langue de la mère ou du père), est différente de celle de l'école. Ils sont organisés par les communautés (ambassade, consulat, association). Ces cours permettent de maintenir et d'élargir les connaissances et les compétences des enfants dans leur langue première et leur culture d'origine.

Ces cours sont facultatifs et ont lieu en dehors de l'horaire scolaire. Les enseignants LCO s'organise en fonction du calendrier de l'école obligatoire et la participation au cours est attestée par une notification dans le bulletin scolaire de l'élève.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous adresser à l'enseignant-e titulaire de votre enfant ou consulter la page internet : [www.fr.ch/osso/lco](http://www.fr.ch/osso/lco)

## Compensation des désavantages

---

Les mesures de compensation des désavantages concernant les élèves qui sont en situation de handicap attesté et/ou qui présentent une affection diagnostiquée par un-e/ des spécialiste-s reconnu-s par la DICS (psychologue scolaire, logopédiste, médecin).

Pour bénéficier de ces mesures, il faut que l'élève soit susceptible d'atteindre les objectifs d'apprentissage et les exigences fixés par le plan d'étude.

Vous trouverez toutes les informations sur les mesures et la procédure pour déposer une demande sur le site de la scolarité obligatoire, dédié aux parents, sous le lien suivant :

[https://www.fr.ch/osso/fr/pub/besoins\\_scolaires\\_particuliers/compensation-des-desavantages.htm](https://www.fr.ch/osso/fr/pub/besoins_scolaires_particuliers/compensation-des-desavantages.htm)

## Activités particulières

---

Activités	1H	2H	3H	4H	5H	6H	7H	8H	SO A
Prévention abus sexuel		X				X			
Visite médicale	X	X					X		X
Contrôle vue-oreille (sous réserve)		X					X		X
Prévention routière	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Prophylaxie dentaire	X	X	X	X	X	X	X	X	X





# Règlement d'établissement du cercle scolaire de Romont, Mézières/Berlens et Billens/Hennens

---

## Règles de vie

L'éducation des enfants se fait en premier lieu dans le milieu familial. L'école étant un lieu de rencontre où se retrouvent élèves, enseignants et nombre d'intervenants ponctuels, il est important que les relations entre les uns et les autres soient empreintes de respect et de courtoisie.

Les valeurs suivantes définissent le cadre de vie au sein de notre établissement.

- Je respecte les adultes, mes camarades et moi-même.
- Je respecte l'environnement.
- Je respecte le matériel et les locaux mis à disposition.
- Je respecte les règles établies dans le bâtiment.

## Relation école-famille

Le partenariat école-famille est indispensable. Lorsqu'un problème se présente, qu'une situation se détériore, que des questions appellent des réponses, la direction d'établissement encourage vivement les parents à prendre contact directement avec les enseignants concernés.

Le corps enseignant souhaite que les parents incitent leur enfant à être assidu dans son travail. Il les encourage vivement à s'intéresser, dans la mesure de leurs possibilités, à la vie de l'école en participant aux séances de parents et à toutes les autres activités organisées à leur intention, en faisant part aux enseignants et/ou aux autorités scolaires de toutes suggestions, remarques, critiques ou félicitations concernant la vie scolaire de leur enfant.

Ce dialogue et ces échanges directs, souhaités par les enseignants, se révèlent toujours très positifs. À tout moment, le corps enseignant et les parents peuvent solliciter un entretien.

En cas de besoin la direction d'établissement peut être sollicitée.

De la même manière la direction d'établissement peut demander à rencontrer les parents ou(et) les enseignants.

## Activités scolaires

Comme le prévoit le RLS dans son article 33, l'enseignement peut être organisé, durant maximum deux semaines par année scolaire, sous forme de classes vertes, de journées

ou de camp de sport, d'excursions ou de courses d'école. Aussi, ces activités sont obligatoires, en tant que temps scolaire.

## Congés

Un congé peut être octroyé pour des motifs justifiés et dûment attestés :

- Un événement familial important ;
- Une fête religieuse importante ou la pratique d'un acte religieux important ;
- Un événement sportif ou artistique d'importance auquel l'élève participe activement ;

Sous réserve des motifs cités ci-dessus, il n'est pas accordé de congé immédiatement avant ou après les vacances scolaires ou un jour férié. Les parents sont invités à planifier leurs vacances en **respectant** les calendriers scolaires qui sont publiés sur le site de la DICS.

**!!! Toute demande de congé doit être transmise à l'aide du formulaire ad hoc !!!**

Un exemplaire de ce formulaire est glissé dans les informations reçues durant l'été. Il peut être téléchargé sur le site de l'école ou être demandé en tout temps à l'enseignant de votre enfant.

Pour un congé prolongé, ne relevant pas de la maladie et excédant quatre semaines, la demande doit être faite par écrit, auprès de la Direction de l'Instruction Publique, de la Culture et du Sport.

Les absences pour des rendez-vous médicaux ou dentaires sont à annoncer au plus tôt à l'enseignant(e) concerné(e).

## Absences

En cas de maladie ou d'accident, les parents ou les autres personnes qui ont la garde de l'enfant téléphonent à l'enseignant **dès 7h30**, mais au plus tard **10 minutes avant le début de l'école** pour signaler son absence.

Cette règle est également valable pour le 2<sup>e</sup> jour d'absence et les suivants. Pour les maladies qui durent plus de 4 jours de classe, un certificat médical est exigé. Les week-ends, les congés et les vacances ne comptent pas dans ces 4 jours.

## Absences non annoncées

Afin de pouvoir agir rapidement en cas de disparition d'un élève sur le chemin de l'école, les enseignants utilisent la procédure suivante :

- Lorsqu'un enseignant constate une absence non annoncée, il prend contact immédiatement avec les parents ou la personne de contact pour déterminer ce qu'il en est.
- Si l'enseignant n'arrive pas à atteindre ces personnes, il le signalera immédiatement à la Police Cantonale qui procédera à la recherche de l'enfant.

**!!! En cas d'intervention de la police, les frais inhérents seront mis à la charge des parents !!!**

En cas d'absence illégitime, d'arrivées tardives répétées ou d'un congé obtenu sur la base de fausses déclarations, la direction d'établissement dénonce les parents à la Préfecture.

## Transport

L'organisation et la responsabilité des transports scolaires sont placées sous l'autorité communale. Leur réglementation figure dans le règlement scolaire.

## Trajet scolaire

Les déplacements maison-école sont sous la responsabilité des parents.  
En cas de transports scolaires organisés, les parents sont responsables du trajet maison-arrêt du bus.

## Déménagement

En cas de déménagement en cours d'année scolaire, les parents avertissent la direction d'établissement au plus vite. S'ils souhaitent maintenir leur enfant dans le cercle scolaire, malgré le déménagement, ils doivent formuler une demande écrite à l'inspecteur des écoles au minimum un mois avant le changement de domicile.

## Données personnelles

Les parents sont responsables de transmettre sans délai tout changement de données personnelles (adresse, téléphone, ...) auprès du ou des enseignants et au secrétariat de l'école.

## Périmètre, temps scolaires, horaires

L'entrée dans les bâtiments est réservée aux élèves qui ont des leçons et aux personnes qui y sont autorisées. Pendant le temps scolaire, les aires de récréation ne sont pas accessibles aux parents des élèves ainsi qu'au public. L'accès au périmètre de l'école est interdit aux parents lorsqu'ils amènent ou récupèrent leurs enfants avant et après l'école. Les parents déposent et attendent leurs enfants hors de ce périmètre.

Les enseignants assurent la surveillance de la cour d'école durant les récréations, ainsi que 10 minutes avant et après l'école. **Aussi, pour des raisons de sécurité, nous vous demandons d'envoyer vos enfants pour qu'ils arrivent dans l'enceinte de l'école au plus tôt 10 minutes avant le début des cours ou 5 minutes avant le départ du bus.**

Si des horaires de bus découle une attente excédant 10 minutes entre le moment où l'enfant est déposé dans la cour de son école et la sonnerie, la Commune met en place une surveillance pour ce temps dépassant les 10 minutes réglementaires.

Les chiens sont strictement interdits dans le périmètre de l'école.

## Interdictions

La consommation de gomme à mâcher est strictement interdite dans le périmètre de l'école.

L'utilisation d'appareils électroniques (téléphones portables, tablettes tactiles, MP3, baladeurs, radios, ...) est strictement interdite dans le périmètre de l'école ainsi que lors des manifestations scolaires (camps, journées de sport, ...) sauf autorisation spéciale accordée par l'enseignant(e). Dès l'arrivée dans la cour, les élèves les éteignent et les rangent.

L'enseignant confisque sur-le-champ tout objet dangereux susceptible de porter atteinte à la dignité d'autrui. Il peut également confisquer tout objet de nature à perturber l'enseignement ou dont l'élève ferait un usage contraire aux directives du département ou à ce règlement.

Tout objet confisqué est confié à la direction d'établissement. La restitution a lieu dans un délai maximal de deux semaines suivant la confiscation. Les parents prennent contact avec la direction d'établissement pour fixer le moment de la restitution.

## Sanctions

Le non-respect des points notés dans le présent règlement peut entraîner un avertissement ou une sanction selon les articles 67 et 68 du RLS.

La direction d'établissement

Le corps enseignant

# Service dentaire scolaire

---

Selon un tournus établi par le Responsable d'établissement, les enfants passeront à la cabine dentaire itinérante pour un contrôle.



Le calendrier de passage des classes vous parviendra ultérieurement.

Lors des traitements, les trajets école primaire-CO de Romont et CO de Romont-école primaire **sont sous la responsabilité des parents, même pendant les heures de classe.**

Si un enfant rencontre des problèmes dentaires entre temps, vous pouvez toujours prendre contact avec le **Service dentaire scolaire au no 026 305 86 91.**

Un rendez-vous sera fixé directement avec les parents.

## Cours de prévention

---

Les personnes chargées de la prévention de la Brigade de Mineurs (MBI) visitent chaque année les classes de 7H.

Elles rappellent aux élèves que chacun a des droits, mais aussi des devoirs. Ceux-ci constituent un cadre de vie enrichissant pour tous ; qui dit cadre, dit aussi respect de celui-ci et responsabilité de chacun de s'y conformer.

Elles démontrent également les conséquences du non-respect de ce cadre et expliquent les principales lois qui régissent notre société. Vous pouvez consulter leur programme sous le lien :

[http://www.policefr.ch/UserFiles/Images/PDF/BMI\\_Programme\\_de\\_prevention\\_ecoles.pdf](http://www.policefr.ch/UserFiles/Images/PDF/BMI_Programme_de_prevention_ecoles.pdf)

Bien entendu, sans votre collaboration et sans votre aide, le message transmis aura peu d'écho.

Ces personnes vous remercient de votre engagement et restent à votre disposition pour d'éventuelles informations supplémentaires.

# Absences et congés

---

En cas de maladie, de visite chez le médecin ou le dentiste ou pour toute autre absence légitime d'un élève, les parents ou les personnes qui en ont la garde doivent impérativement informer le maître de classe et ceci **avant le début des cours et sans aucune exception.**

Pour des raisons de sécurité, l'enseignante ou l'enseignant non-averti-e prendra les dispositions suivantes :

1. Téléphone aux parents.
2. En cas de non-réponse, il appellera le poste de police de Romont qui décidera de procéder à un contrôle au domicile. Cette procédure sera aussi appliquée lors des activités spéciales (après-midi de sport, course d'école, ...)

Nous vous rappelons l'obligation d'apporter à la/au titulaire de la classe un certificat médical après 5 jours de maladie.

**Toutes les demandes de congé ne relevant pas de la maladie doivent être présentées par écrit au moins 3 semaines à l'avance auprès du Directeur. Le refus d'un congé ne peut pas faire l'objet d'un recours.**

**La direction de l'Instruction Publique précise qu'un départ en vacances, et notamment les trois derniers jours de l'année n'est pas une raison suffisante pour faire une demande de congé. !!! Le fait d'avoir déjà les billets d'avion non plus !!!**

**Pour toute demande de congé, veuillez utiliser le formulaire officiel que vous pouvez télécharger sur le site de l'école ou demander à l'enseignant-e de votre enfant. Si un frère ou une sœur se trouve au CO, le Direction du primaire et la Direction du CO prendront une décision identique.**

# Rappels

---

- Sur le parcours de la maison à l'école, les parents sont responsables de leur(s) enfant(s) n'utilisant pas les transports scolaires.
- Les maîtres ne pourront en aucun cas être tenus comme responsables d'accident survenant plus de 10 minutes avant et après l'école. Les enfants ne doivent donc pas venir trop tôt à l'école.
- Les élèves doivent respecter les règles mises en place par l'école, ce dans l'ensemble des locaux et des cours de récréation. Tout mauvais comportement sera sanctionné par le maître de classe, l'ensemble des enseignants ou la Direction de l'école.
- Un comportement correct et responsable est attendu des élèves empruntant les transports scolaires. Tout comportement inacceptable pourra être sanctionné par les Communes ou les transporteurs.



En Bouley 8  
1680 Romont

Administration ☎ 026 652 30 60  
✉ [administration@slpp-gv.ch](mailto:administration@slpp-gv.ch)  
[www.slpp-gv.ch](http://www.slpp-gv.ch)

**SLPP-GV** : Prises en charge thérapeutiques en logopédie, psychologie et psychomotricité.

Notre service a deux antennes principales, une à **Romont** (y.c. administration) et une à **Châtel-St-Denis**. D'autres lieux de thérapies se trouvent dans les cercles scolaires des deux districts.

Les thérapeutes interviennent uniquement sur demande des parents, idéalement en collaboration avec l'enseignant/e. La demande d'intervention doit être faite au moyen du formulaire « fiche 124 » disponible sur notre site internet suite à un contact préalable avec un(e) de nos thérapeutes.

Le directeur du SLPP-GV décide ou non de la gratuité de la prise en charge.

Vous trouverez toutes les informations nécessaires pour une prise en charge de votre enfant ainsi que le nom des thérapeutes par cercle scolaire et leurs numéros de téléphone sur notre site internet [www.slpp-gv.ch](http://www.slpp-gv.ch). → Onglet SLPP-GV → Thérapeutes

# Cercle scolaire de Romont, Billens-Hennens, Mézières-Berlens

Classes enfantines, primaires et de Soutien A

## Année scolaire 2021/2022

### 1. Début de l'année scolaire:

Classes enfantines 1 – 2 H

Classes primaires 3 – 4 – 5 – 6 – 7 – 8H

Classe de soutien A



**jeudi 26 août 2021**

### 2. Vacances:

Automne:	du lundi	<b>18.10.2021</b>
	jusqu'au lundi	<b>01.11.2021</b>
Noël:	du vendredi	<b>24.12.2021</b>
	jusqu'au vendredi	<b>07.01.2022</b>
Carnaval:	du lundi	<b>28.02.2022</b>
	jusqu'au vendredi	<b>04.03.2022</b>
Pâques:	du vendredi	<b>15.04.2022</b>
	jusqu'au vendredi	<b>29.04.2022</b>

### 3. Congés :

Mercredi	<b>08.12.2021:</b>	Immaculée Conception
Jeudi	<b>26.05.2022:</b>	Ascension
Vendredi	<b>27.05.2022:</b>	Pont de l'Ascension
Lundi	<b>06.06.2022:</b>	Lundi de Pentecôte
Jeudi	<b>16.06.2022:</b>	Fête-Dieu
Vendredi	<b>17.06.2022:</b>	Pont de la Fête-Dieu

4. Promenade scolaire: durant le dernier mois de l'année scolaire

5. Clôture de l'année scolaire 2021/2022: **vendredi 08.07.2022**

6. Début de l'année scolaire 2022/2023: **jeudi 25.08.2022**